



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 19 juin 2017 à 20 h 00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2017-06-428 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 juin 2017
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
4. **RÈGLEMENTS**
- A.M. 4.1 Avis de motion du règlement numéro 1031-02-2017 modifiant le règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
5. **AFFAIRES COURANTES**
- 5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 5.2 TRAVAUX PUBLICS
- 5.3 SERVICES TECHNIQUES

	5.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	5.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	5.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
	5.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2017-06-429	5.7.1	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2017
2017-06-430	5.7.2	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 169, rue Drummond (dossier 2016-30071)
2017-06-431	5.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 55, rue des Irlandais (suivi dossier 2017-30115)
2017-06-432	5.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel au 1180, route Pierre-Laporte (dossier 2017-30082)
2017-06-433	5.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'installation d'une enseigne détachée au 575, rue Champêtre (dossier 2017-30083)
2017-06-434	5.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de plus de 20 m ² au 777, chemin du Lac-Gale (dossier 2017-30085)
2017-06-435	5.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'ajout d'un étage et une rénovation majeure à la résidence unifamiliale isolée située au 114, rue Champlain (dossier 2017-30088)
2017-06-436	5.7.8	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'installation d'une enseigne détachée au 606, rue Shefford (dossier 2017-30091)
2017-06-437	5.7.9	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la rénovation extérieure d'une résidence et l'ajout d'un avant-toit au 108, rue Jacques-Cartier (dossier 2017-30092)
2017-06-438	5.7.10	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 18, rue des Sorbiers (dossier 2017-30094)
2017-06-439	5.7.11	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 19, rue des Azurés (dossier 2017-30095)

2017-06-440	5.7.12	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 15, rue Quinlan (dossier 2017-30097)
2017-06-441	5.7.13	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 94, rue de la Colline (dossier 2017-30098)
2017-06-442	5.7.14	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 43, rue des Chênes (dossier 2017-30099)
2017-06-443	5.7.15	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 18, rue des Perdrix (dossier 2017-30101)
2017-06-444	5.7.16	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 260, chemin de Missisquoi (dossier 2017-30103)
2017-06-445	5.7.17	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 50, rue de Verchères (dossier 2017-30104)
2017-06-446	5.7.18	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation d’une enseigne sur un portail d’accès au 693, chemin de Gaspé (dossier 2017-30105)
2017-06-447	5.7.19	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la rénovation extérieure du bâtiment situé au 279-319, chemin du Lac-Gale - Balnéa (dossier 2017-30106)
2017-06-448	5.7.20	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant un projet de lotissement sur le lot 4 206 848, rue du Diapason (dossier 2017-30107)
2017-06-449	5.7.21	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la création d’un terrain permettant la construction d’un nouveau bâtiment sur le lot 3 167 103, rue Cooley (dossier 2017-30106)
2017-06-450	5.7.22	Approbation de plans (PIIA) - Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 480, rue de l’Émeraude (dossier 2017-30112)
2017-06-451	5.7.23	Approbation de plans (PIIA) - Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale jumelée située au 306-308, rue Natura (dossier 2017-30113)
2017-06-452	5.7.24	Approbation de plans (PIIA) - Demande visant la construction d’une piscine creusée dans le projet résidentiel intégré Havre Bromont, lot 3 604 409, au coin de la rue de Vaudreuil et du boulevard de Bromont (dossier 2017-30079)

- 2017-06-453 5.7.25 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un mur sur une terrasse au 633, rue Shefford – Bistro 633 (dossier 2017-30121)
- 2017-06-454 5.7.26 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la rénovation et l’ajout d’un étage à la résidence unifamiliale isolée située au 96, rue Champlain (suivi dossier 2017-30057)
- 2017-06-455 5.7.27 Approbation du Plan directeur pour la conservation du lac Bromont dans le cadre du projet de restauration du lac Bromont et de la demande de certificat d’autorisation pour l’application du Phoslock
- 5.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 5.9 DIRECTION GÉNÉRALE
- 2017-06-456 5.9.1 Regroupement des offices municipaux d’habitation
- 5.10 RESSOURCES HUMAINES
- 2017-06-457 5.10.1 Nomination au poste de préposé au service du greffe
- 2017-06-458 5.10.2 Confirmation de monsieur Frédéric Soutière au poste mécanicien / chauffeur
6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2017-06-459 7.1 Demande au ministère des Transports pour réduire la limite de vitesse sur la route 241
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2017-06-460 9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-06-428

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 juin 2017, avec la modification suivante :

- Ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :
 - 7.1 Demande au ministère des Transports pour réduire la limite de vitesse sur la route 241.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL
QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

MARIE-ÈVE LAGACÉ donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1031-02-2017 modifiant le règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

MARIE-ÈVE LAGACÉ demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

2017-06-429

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2017**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2017.

ADOPTÉE

2017-06-430

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 169, RUE DRUMMOND (DOSSIER 2016-30071)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans de construction préparés par

Les Services Techni-plans (avril 2017), le plan d'implantation préparé par Migué Fournier arpenteurs-géomètres (daté du 13 janvier 2017) et le plan d'aménagement paysager préparé par Samuel Roy, architecte-paysagiste daté du 19 mai 2017 permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 169, rue Drummond.

ADOPTÉE

2017-06-431

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 55, RUE DES IRLANDAIS (SUIVI DOSSIER 2017-30115)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans de construction préparés par Conception S. Tardif, datés du 31 mai 2017, le certificat d'implantation préparé par Le groupe XYZ Civitas daté du 18 novembre 2016 et le plan d'aménagement paysager daté du 19 avril 2017 permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 55, rue des Irlandais.

ADOPTÉE

2017-06-432

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
RÉSIDENTIEL AU 1180, ROUTE PIERRE-LAPORTE (DOSSIER
2017-30082)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les croquis de construction et d'implantation déposés, permettant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel au 1180, route Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2017-06-433

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 575, RUE
CHAMPÊTRE (DOSSIER 2017-30083)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le document de présentation préparé

par Montréal Neon Signs, datée du 7 juin 2017 permettant l'installation d'une enseigne détachée au 575, rue Champêtre.

ADOPTÉE

2017-06-434

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
RÉSIDENTIEL DE PLUS DE 20 M² AU 777, CHEMIN DU LAC-
GALE (DOSSIER 2017-30085)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans de construction et d'implantation préparés par Architecture Eric Lemaire daté du mois de 19 mai 2017, permettant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de plus de 20 m² au 777, chemin du Lac-Gale.

ADOPTÉE

2017-06-435

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'AJOUT D'UN ÉTAGE ET UNE RÉNOVATION MAJEURE À
LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SITUÉE AU 114, RUE
CHAMPLAIN (DOSSIER 2017 30088)**

ATTENDU qu'un des objectifs du règlement sur les PIIA est de s'assurer d'un meilleur contrôle de l'architecture des nouvelles insertions résidentielles, des rénovations et des agrandissements majeurs;

ATTENDU que le comité considère que le projet de rénovation et d'agrandissement doit être revu afin d'améliorer l'équilibre des volumes et de la fenestration du côté droit de la résidence;

ATTENDU que le comité considère que le projet de transformation d'une section de la résidence existante en garage est prématuré du fait qu'il n'est pas certain qu'une allée d'accès peut être aménagée en conformité au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans préparés par Mercier Entrepreneur général, datés du mois de mai 2017, permettant l'ajout d'un étage et une rénovation majeure à la résidence unifamiliale isolée située au 114, rue Champlain.

ADOPTÉE

2017-06-436

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 606, RUE
SHEFFORD (DOSSIER 2017-30091)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Geneviève-Ilou Boucher, a.-g., en date du 19 avril 2017 et le plan de l'enseigne reçu le 24 mai 2017, permettant l'installation d'une enseigne détachée au 606, rue Shefford.

ADOPTÉE

2017-06-437

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UNE RÉSIDENCE ET L'AJOUT
D'UN AVANT-TOIT AU 108, RUE JACQUES-CARTIER
(DOSSIER 2017-30092)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le croquis du demandeur, les échantillons de matériaux et les modèles des fenêtres permettant la rénovation extérieure d'une résidence et l'ajout d'un avant-toit au 108, rue Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

2017-06-438

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 18, RUE DES SORBIERS (DOSSIER 2017-30094)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet d'implantation déposé le 18 mai 2017, le plan de construction préparé par Martin Caron, T.P. daté du 20 avril 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 18, rue des Sorbiers.

ADOPTÉE

2017-06-439

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 19, RUE DES AZURÉS (DOSSIER 2017-30095)**

ATTENDU qu'un des objectifs du règlement sur les PIIA est de s'assurer que la forme du bâtiment (structure, superficie d'implantation, hauteur, nombre d'étages, largeur, type de toiture, etc.) respecte les bâtiments dominants de l'aire de paysage, tout en s'intégrant harmonieusement à ceux du voisinage immédiat;

ATTENDU le Conseil considère que le projet doit être revu pour mieux s'intégrer au voisinage immédiat;

ATTENDU que le demandeur devrait respecter le guide architectural du projet Les Prés Verts préparé par Immobilier Ski Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans de construction préparés par Marie-Josée Lafrance, T.P., datés du mois de mai 2017 permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 19, rue des Azurés.

ADOPTÉE

2017-06-440

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 15, RUE QUINLAN (DOSSIER 2017-30097)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le dossier complet préparé par Mylène Fleury, architecte, daté du mois de mai 2017, les plans de construction préparés par Mylène Fleury, architecte, datés du 16 mai 2017, le plan d'aménagement paysager daté du 7 juin 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 15, rue Quinlan.

ADOPTÉE

2017-06-441

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 94, RUE DE LA COLLINE (DOSSIER 2017-30098)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le dossier complet préparé par Mylène Fleury, architecte, daté du mois de mai 2017, le plan projet d'implantation préparé par André Scott, a.-g. daté du 16 mai 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 94, rue de la Colline.

ADOPTÉE

2017-06-442

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 43, RUE DES CHÊNES (DOSSIER 2017-30099)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Geneviève-Ilou Boucher, A.-G., daté du 19 mai 2017, les plans de construction préparés par Eric Lemire, T.P., daté du 20 mars 2017, et les croquis d'aménagement et de déboisement datés du mois de juin 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 43, rue des Chênes.

D'exiger que les arbres matures d'un diamètre supérieur à 40 cm situés à une distance de 5 m à 10 m de la résidence projetée soient préservés et protégés, tel que spécifié à l'article 190 du règlement de zonage 1037-2017.

ADOPTÉE

2017-06-443

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 18, RUE DES PERDRIX (DOSSIER 2017-30101)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Gilbert Grondin A.-G., daté du 23 mai 2017, les plans de construction préparés par Lyne Harnois, designer, datés du 3 février 2016, et les croquis d'aménagement et de déboisement daté du mois de juin 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 18, rue des Perdrix.

ADOPTÉE

2017-06-444

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 260, CHEMIN DE MISSISQUOI
(DOSSIER 2017-30103)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA), le plan projet d’implantation préparé par Robert Fournier, A.-G., daté du 18 mai 2017, les plans de construction préparés par Julie Dagenais, architecte, datés du 10 avril 2017, et les plans d’aménagement paysager préparés par Samuel Roy, B.A.P. et Christopher Hall, B.A.P. datés du 19 mai 2017, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 260, chemin Missisquoi.

ADOPTÉE

2017-06-445

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 50, RUE DE VERCHÈRES (DOSSIER 2017-30104)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA), le plan de construction préparé par E. Brunelle, daté du 17 mai 2017, les plans concept d’aménagement paysager préparés par Sabine Vanderlinden, datés du 18 mai 2017, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée située au 50, rue de Verchères.

ADOPTÉE

2017-06-446

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L’INSTALLATION D’UNE ENSEIGNE SUR UN PORTAIL
D’ACCÈS AU 693, CHEMIN DE GASPÉ (DOSSIER 2017-30105)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter conformément au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA), le plan de l’enseigne daté du mois de mai 2017 et le plan d’implantation daté du mois de mai 2017, permettant l’installation d’une enseigne sur un portail d’accès au 693, chemin de Gaspé.

ADOPTÉE

2017-06-447

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 279-
319, CHEMIN DU LAC GALE - BALNÉA (DOSSIER 2017-30106)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans d'architectures préparés par Alexandre Blouin, architecte, datés du mois d'avril 2017, permettant la rénovation extérieure du bâtiment situé au 279-319, chemin du Lac Gale.

ADOPTÉE

2017-06-448

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT UN
PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE LOT 4 206 848, RUE DU
DIAPASON (DOSSIER 2017-30107)**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet de lotissement préparé par André Scott, A.-G. daté du 19 mai 2017, le plan cadastral préparé par André Scott, A.-G. en date du 17 mai 2017, permettant un projet de lotissement sur le lot 4 206 848, rue du Diapason.

ADOPTÉE

2017-06-449

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CRÉATION D'UN TERRAIN PERMETTANT LA
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR
LE LOT 3 167 103, RUE COOLEY (DOSSIER 2017-30106)**

ATTENDU qu'un des objectifs du règlement sur les PIIA est de s'assurer que la forme et la limite des lots soient adaptées à la topographie et aux caractéristiques naturelles du terrain et permettent une superficie constructible dans un secteur de faible pente suffisante;

ATTENDU que le Conseil considère que la superficie disponible constructible pour ce terrain est très restreinte par la bande de protection riveraine du cours d'eau qui traverse le lot projeté;

ATTENDU que le Conseil est en principe favorable au projet, mais que le requérant devrait démontrer que l'implantation de la résidence, de l'élément épurateur pour les eaux usées et de l'allée d'accès peuvent s'insérer dans l'espace disponible pour la construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De repousser la demande visant la création d'un terrain permettant la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 3 167 103, rue Cooley.

D'exiger au requérant le dépôt d'un plan projet d'implantation pour s'assurer que la résidence, l'élément épurateur pour les eaux usées et l'allée d'accès puissent bien s'insérer dans le lot projeté en respectant les contraintes naturelles.

ADOPTÉE

2017-06-450

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) - DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
SITUÉE AU 480, RUE DE L'ÉMERAUDE
(DOSSIER 2017-30112)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), les plans de construction préparés par Plans Design en date du mois de mai 2017, le plan projet d'implantation préparé par Jean-Philippe Roux, A.-G., daté du 1 juin 2017, le plan d'aménagement paysager préparé par Richard Bélisle, architecte paysagiste, daté du 2 juin 2017 et le document complémentaire daté du 1 juin 2017 permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 480, rue de l'Émeraude.

ADOPTÉE

2017-06-451

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) - DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
JUMELÉE SITUÉE AU 306-308, RUE NATURA
(DOSSIER 2017-30113)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par André Scott, A.-G., daté du 16 mai 2017, les plans de construction préparés par Mylène Fleury, architecte, datés du 24 octobre 2016, les matériaux tirés du guide des matériaux et couleurs préparé par Mylène Fleury, architecte, et le croquis de déboisement daté du 8 juin 2017, permettant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 306-308, rue Natura.

ADOPTÉE

2017-06-452

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) - DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE DANS LE PROJET
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ HAVRE BROMONT, LOT 3 604 409,
AU COIN DE LA RUE DE VAUDREUIL ET DU BOULEVARD DE
BROMONT (DOSSIER 2017-30079)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le type de piscine proposé, le projet d'implantation préparé par François Tremblay, A.-G., daté du 11 mai 2017, le plan de plantation, préparé par Véronique Lalonde, architecte paysagiste, daté du 24 mai 2016, permettant la construction d'une piscine creusée dans le projet résidentiel intégré Havre Bromont, lot 3 604 409, au coin de la rue de Vaudreuil et du boulevard de Bromont.

ADOPTÉE

2017-06-453

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN MUR SUR UNE TERRASSE AU 633,
RUE SHEFFORD – BISTRO 633 (DOSSIER 2017-30121)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan de construction daté du 8 juin 2017 permettant la construction d'un mur sur la terrasse arrière de l'établissement situé au 633, rue Shefford.

ADOPTÉE

2017-06-454

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
RÉNOVATION ET L'AJOUT D'UN ÉTAGE À LA RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE SITUÉE AU 96, RUE CHAMPLAIN
(SUIVI DOSSIER 2017-30057)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le plan soumis le 12 juin 2017 permettant la rénovation et l'ajout d'un étage à la résidence unifamiliale isolée située au 96, rue Champlain.

ADOPTÉE

2017-06-455

**APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR POUR LA
CONSERVATION DU LAC BROMONT DANS LE CADRE DU
PROJET DE RESTAURATION DU LAC BROMONT ET DE LA
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
L'APPLICATION DU PHOSLOCK**

ATTENDU QUE le ministère préconise que les projets de restauration, impliquant une intervention dans les lacs, s'inscrivent dans une approche globale à l'échelle du bassin versant afin de réduire les apports en nutriments au lac;

ATTENDU QUE l'approbation du Plan directeur pour la conservation du lac Bromont 2017-2027 est une condition imposée par le MDDELCC pour l'émission du C.A. permettant d'appliquer le Phoslock® et qu'une résolution du conseil municipal est nécessaire en matière d'engagement dans le cadre d'un certificat d'autorisation selon le MDDELCC;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille en collaboration depuis plusieurs années avec les acteurs de l'eau, dont l'ACBVLB, à améliorer la qualité de l'eau du bassin versant du lac Bromont;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec l'ACBVLB afin que l'association, réalise notamment le suivi de l'application du produit Phoslock® dans le lac Bromont et divers autres projets de conservation;

ATTENDU QUE la réhabilitation du lac prévoit l'utilisation du Phoslock®, une première au Québec, suite aux recommandations de l'équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU QU'afin de pouvoir appliquer le Phoslock, un certificat d'autorisation (C.A.) émis par le MDDELCC est requis;

ATTENDU QU'une première version du plan directeur avait été déposée en mars 2017 et que dans l'ensemble, le plan déposé répondait en grande partie aux exigences du ministère et que le présent plan comprend les modifications demandées;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver le Plan directeur pour la conservation du lac Bromont 2017-2027 et de le transmettre au MDDELCC pour répondre à la condition d'émission du C.A. pour l'application du Phoslock®.

D'autoriser le Directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer tout document nécessaire pour l'émission du C.A. pour l'application du Phoslock®.

ADOPTÉE

2017-06-456

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX
D'HABITATION**

ATTENDU QU'en date du 24 avril 2015, le ministre Pierre Moreau a clairement affirmé la volonté du gouvernement d'entreprendre une démarche devant conduire à une réduction du nombre d'OMH et à une restructuration du réseau du logement social public dans le but de doter les régions du Québec d'organismes aux compétences renforcées sur la base des MRC ou de plus grands territoires à définir;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Granby et de Bromont ont adopté une résolution du conseil d'administration considérant que la nouvelle organisation doit tenir compte des alliances naturelles vécues sur l'ensemble du territoire, en envisageant le regroupement des OMH des MRC Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi et Rouville;

ATTENDU QUE cette nouvelle structure permettra de mutualiser les compétences pour renforcer l'expertise afin d'assurer la pérennité du parc immobilier social et communautaire ainsi que l'optimisation des investissements publics;

ATTENDU QUE cette structure vise à améliorer la cohésion dans la planification, la gestion et les ressources en logement social en plus d'assurer l'équité dans l'accessibilité des demandeurs et l'attribution des aides personnalisées et des logements sociaux et abordables;

ATTENDU la résolution numéro 2015-09-451 adoptée le 8 septembre 2015 par le conseil municipal de la Ville de Bromont qui envisageait la fusion des OMH des MRC Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi et Rouville;

ATTENDU la rencontre des municipalités possédants des OMH sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et leurs volontés d'offrir un nombre de ressources optimales liées à un regroupement de près de 500 logements sociaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le regroupement des offices municipaux d'habitation et d'intégrer l'office municipal d'habitation du territoire de Brome-Missisquoi.

De participer activement aux rencontres du comité de transition afin de développer un modèle qui tient compte de la volonté de chacune des municipalités ayant des OMH faisant partie du regroupement.

ADOPTÉE

2017-06-457

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE DU
GREFFE**

ATTENDU QUE le poste de préposé au service du greffe a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune candidature à l'interne;

ATTENDU QU'il y a eu un affichage externe, que le service des ressources humaines a reçu des candidatures et que suite à l'entrevue une candidate correspondait au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Hélène Lepage soit embauchée au poste de préposé au service du greffe, et ce, à partir du 26 juin 2017, avec un statut permanent à temps complet assujetti à une période d'essai de 742 heures et 30 minutes.

QUE ce poste syndiqué soit assujetti à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont en vigueur, classe 6.

ADOPTÉE

2017-06-458

**CONFIRMATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC SOUTIÈRE AU
POSTE DE MÉCANICIEN / CHAUFFEUR**

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Soutière a été nommé mécanicien/chauffeur en date du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Soutière avait une période de probation de 880 heures travaillées et que le directeur aux travaux publics, monsieur David Charbonneau, a complété le formulaire d'évaluation durant et à la fin de la période d'essai, à l'entière satisfaction de la Ville, et recommande la permanence de monsieur Frédéric Soutière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Frédéric Soutière au poste de mécanicien / chauffeur, au taux de classe 11 et le statut d'emploi «permanent à temps complet», en conformité avec la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2017-06-459

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 241**

ATTENDU QUE le 13 novembre 2014, à la demande des résidents du Domaine du Boisé, le Comité de circulation s'est penché sur la limite de

vitesse de 90 km/h imposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MTMDET), notant qu'il est difficile pour les résidents de sortir du secteur et de circuler à pied de façon sécuritaire le long de la route 241, puisque les automobilistes roulent trop vite;

ATTENDU QUE la discussion qui a suivi a porté sur la possibilité d'allonger la zone de 50 km/h existante, jusqu'au chemin de Lotbinière;

ATTENDU QUE le 22 janvier 2015, le Comité de circulation a discuté à nouveau de la limite de vitesse sur ce tronçon de la route et que la réponse reçue du MTMDET mentionne que la limite est conforme aux normes et suggère d'installer des panneaux de signalisation;

ATTENDU QU'il a été convenu à cette rencontre de faire un suivi auprès du MTMDET afin de s'assurer qu'il procédera à l'installation desdits panneaux;

ATTENDU QU'à la rencontre du Comité de circulation du 28 mai 2015, le sujet de la limite de vitesse a encore été apporté et qu'il a alors été mentionné que le dossier était maintenant entre les mains de la direction générale;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du mois de juillet la résolution 2015-07-385 qui demande au MTMDET de procéder à une analyse des problèmes de circulation et de sécurité pouvant affecter les usagers du secteur faisant face au Centre National de Cyclisme de Bromont (CNCB) situé au 400, rue Shefford, le tout en vue de l'obtention d'une solution durable;

ATTENDU QUE le 16 juillet 2015, le directeur du CNCB, monsieur Nicolas Legault a fait parvenir au MTMDET, un courriel proposant des pistes de solutions pour améliorer la sécurité sur la route 241 notamment :

- trouver une solution pour faire respecter la vitesse de 50 km/h sur la route 241 du CNCB jusqu'au chemin de Lotbinière;
- accentuer la signalisation face au CNCB; et/ou
- installer des mesures incitatives de réduction de vitesse devant le CNCB (ex.: construction d'un îlot ralentisseur);
- indiquer une traverse en face du CNCB avec différents signaux : marquage au sol, signalisation devant le Centre, etc.;
- interdire les dépassements entre le chemin de Lotbinière et le CNCB;

ATTENDU QUE le 18 août 2015, une rencontre a eu lieu entre le MTMDET, le CNCB et la Ville de Bromont afin de discuter des points soulevés dans la résolution 2015-07-385, notamment la question de la

sécurité des cyclistes et des piétons sur la R-241 soit : l'accroissement de l'achalandage du CNCB et la vitesse pratiqué sur la R-241;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le MTMDET :

- s'est dit défavorable à la diminution des limites de vitesse dans le secteur puisque pour les faire respecter, il faudrait assurer un surveillance policière régulière, ce qui n'est pas recherché;
- a rappelé que la limite de vitesse de 50 km/h établie à la demande de la Ville vis-à-vis le CNCB n'est déjà pas respectée puisque l'environnement n'incite pas à ralentir;
- a mentionné que le panneau de vitesse à lui seul, sans modification dans l'environnement routier, n'induit pas de changement dans la vitesse pratiquée;
- a expliqué que la détermination des limites de vitesse ne se fait pas en fonction des limites administratives ou des périmètres urbains, mais en fonction de l'environnement routier et de la vitesse pratiquée par 85 % des usagers dans un type d'environnement donné;

ATTENDU QUE suite à ces renseignements et puisque la vitesse permise est supérieure à 70 km/h, il a été convenu que des mesures d'atténuation devraient être mises en place pour que l'environnement corresponde à celui de la vitesse affichée et que la Ville devait proposer des propositions d'intervention;

ATTENDU QUE l'une des propositions de la Ville a été de demander au MTMDET d'installer un radar éducatif face au CNCB;

ATTENDU QUE cette intervention a été faite et semble avoir amélioré la circulation dans une section du tronçon problématique, mais qu'on constate que la vitesse des automobilistes est demeurée élevée à l'extérieur de la portée du radar;

ATTENDU QU'à la séance du 3 avril 2017, deux citoyennes du Domaine des Boisés sont venues déposer une pétition au nom des résidents du secteur, demandant d'intervenir afin de réduire la limite de vitesse sur la R-241 entre le boulevard Bromont et le chemin de Lotbinière;

ATTENDU QUE le 9 mai 2017, une rencontre a eu lieu avec mesdames Paulin Quinlan, Diane Perron, Pauline Martin, instigatrice de la pétition, France Quenneville, résidente du Domaine des Boisés et monsieur Nicolas Legault, directeur du CNCB dont le but était d'informer la Ville de l'insatisfaction des résidents du secteur quant aux délais pour prendre des mesures pour sécuriser les résidents du Domaine du Boisé à pouvoir circuler de façon sécuritaire en vélo ou à pied aux abords de la route 241;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au MTMDET de revoir sa position quant à la limite de vitesse sur la route 241 et de prolonger la zone de 50 km/h jusqu'au chemin Lotbinière à Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes (3) personne se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Remerciements au CCU d'avoir procédé rapidement dans le dossier du 96 rue Champlain et confirmation de l'acceptation du projet relativement au garage;
- Proposition d'encourager les jeunes à faire des levées de fonds et d'organiser des lave-o-thons pour amasser de l'argent et leur faire réaliser la valeur de l'argent;
- Demande de suivi dans le dossier internet haute vitesse afin de couvrir tout le territoire non-desservi de la Ville de Bromont.

2017-06-460

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20 h 25.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE